

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars, à 20H00, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Edwige AHILE, Madame Céline ALVES-PINTO, Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Anne-Marie BESNOUIN, Madame Claire BEUGNOT, Monsieur Rachid BOUHOUCHE, Monsieur Rida BOULTAME, Monsieur Jean-Guillaume CARONE, Madame Christine CATARINO, Madame Annaëlle CHATELAIN, Madame Lydia CHEVALIER, Madame Marie-Madeleine COLLOT, Madame Elina CORVIN, Monsieur Xavier COSTIL, Madame Sylvie COUCHOT, Monsieur François DAOUST, Monsieur Marc DENIS, Monsieur Moussa DIARRA, Monsieur Benoît DUFOUR, Monsieur Hervé FLORCZAK, Madame Hawa FOFANA, Madame Emmanuelle GUEGUEN, Monsieur Thibault HUMBERT, Madame Elvira JAOUEN, Monsieur Jean-Paul JEANDON, Monsieur Maxime KAYADJANIAN, Monsieur Laurent LAMBERT, Monsieur Raphaël LANTERI, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Laurent LEBAILLIF, Madame Monique LEFEBVRE, Madame Harielle LESUEUR, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Laurent LINQUETTE, Madame Marie MAZAUDIER, Monsieur Philippe MICHEL, Madame Léna MOAL-DEBOURMONT, Madame Sandra NGUYEN-DEROSIER, Monsieur Eric NICOLLET, Monsieur Armand PAYET, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Emmanuel PEZET, Monsieur Michel PICARD, Monsieur Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Eric PROFFIT BRULFERT, Monsieur Alexandre PUEYO, Madame Roxane REMVIKOS, Monsieur Alain RICHARD, Madame Keltoum ROCHDI, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Abdoulaye SANGARE, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Madame Jennifer THEUREAUX, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Joël TISSIER, Monsieur Frédérick TURNERET, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Madame Stéphanie VON EUW, Madame Alexandra WISNIEWSKI, Madame Daisy YAICH, Madame Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Régis LITZELLMANN ayant donné pouvoir à Claire BEUGNOT, Annie ALLOITTEAU ayant donné pouvoir à Joël TISSIER, Linda HELLA ayant donné pouvoir à Xavier COSTIL, Hamid BACHIR ayant donné pouvoir à Hervé FLORCZAK, Elisabeth STROHL ayant donné pouvoir à Eric PROFFIT BRULFERT.

ABSENTE :

Madame Cécile ESCOBAR.

SECRETARE DE SEANCE : Anne-Marie BESNOUIN

La séance est ouverte à 20h00

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Anne-Marie BESNOUIN »

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du 8 décembre 2020

DOSSIERS PROPOSES SANS DEBATS

Sur proposition du Président, le Conseil décide d'arrêter, après avis des Commissions, la liste des dossiers n'appelant pas débat de la note 18 à la note 41.

A la demande de Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, la note 22 est proposée avec débat.

1. MODALITES D'ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN VISIOCONFERENCE - MISE EN PLACE DU SCRUTIN ELECTRONIQUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** la mise en place du scrutin électronique via l'accès à un logiciel de vote électronique. MME REMVOKOS ne prend pas part au vote.

2.1 BUDGET PRIMITIF (BP) 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré à la majorité par 59 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention le Conseil :

1/ **ADOpte** le budget primitif 2021 pour le Budget principal et la répartition des AP/CP

2/ **PREND ACTE** de la répartition prévisionnelle de l'attribution de compensation par commune qui fera l'objet de versements par douzièmes

3/ **ARRETE** la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 127 521 149 € et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 117 593 995 € ;

4/ **ARRETE** le programme d'emprunts prévisionnel à 47 500 000 €.

2.2 BUDGET PRIMITIF (BP) 2021 - BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX

Après en avoir délibéré à la majorité par 59 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention le Conseil :

FIXE le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à 1,91 %, le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 2,56 % et le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 23,38 % pour 2021 (taux inchangés par rapport à 2020).

3. BUDGET PRIMITIF (BP) 2021 - BUDGET ANNEXE DECHETS TEOM

Après en avoir délibéré à la majorité par 59 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention le Conseil :

1/ **ADOpte** le budget primitif 2021 du Budget annexe Déchets TEOM ;

2/ **ARRETE** la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 24 331 889 € ;

3/ **ARRETE** la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 456 923 € ;

4/ **DECIDE**, en application de l'unification progressive des taux sur le territoire, de la répartition suivante des taux pour 2021 :

Commune	Taux de TEOM 2020 (rappel)	Taux de TEOM 2021
Boisemont	7,50%	7,60%
Cergy	8,15%	8,15%
Courdimanche	8,12%	8,12%
Eragny	8,15%	8,15%
Jouy Le Moutier	8,12%	8,12%
Maurecourt	6,30%	6,57%
Menucourt	8,15%	8,15%
Neuville	7,95%	7,98%
Osny	8,15%	8,15%
Pontoise	8,15%	8,15%
Puiseux Pontoise	3,62%	4,14%
Vauréal	8,15%	8,15%

4. BUDGET PRIMITIF (BP) 2021 - BUDGET ANNEXE DECHETS REOM

Après en avoir délibéré à la majorité par 59 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention le Conseil :

1/ **ADOPTE** le budget primitif 2021 du Budget annexe Déchets REOM ;

2/ **ARRETE** la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 234 502 € ;

3/ **ARRETE** la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 300 428 €.

5. BUDGET PRIMITIF (BP) 2021 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Après en avoir délibéré à la majorité par 59 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention le Conseil :

1/ **ADOPTE** le budget primitif 2021 du Budget annexe Eau potable ;

2/ **ARRETE** la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 699 229 € ;

3/ **ARRETE** la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 775 000 €.

6. BUDGET PRIMITIF (BP) 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré à la majorité par 59 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention le Conseil :

1/ **ADOPTE** le budget primitif 2021 du Budget annexe Assainissement ;

2/ **ARRETE** la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 363 510 € ;

3/ **ARRETE** la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 735 350 €.

7. BUDGET PRIMITIF (BP) 2021 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Après en avoir délibéré à la majorité par 59 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention le Conseil :

- 1/ **ADOPTÉ** le budget primitif 2021 pour le Budget annexe GEMAPI ;
- 2/ **FIXE** le produit de la taxe GEMAPI pour 2021 à hauteur de 1 443 000 € (montant 2020 reconduit) ;
- 3/ **ARRETE** la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 443 000 € ;
- 4/ **ARRETE** la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 867 000 €.

8. BUDGET PRIMITIF (BP) 2021 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré à la majorité par 59 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention le Conseil :

- 1/ **ADOPTÉ** le budget primitif du Budget annexe Aménagement pour 2021 ;
- 2/ **ARRETE** la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 15 617 448 € ;
- 3/ **ARRETE** la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 24 383 294 €.

9. BUDGET PRIMITIF (BP) 2021 - BUDGET ANNEXE LA TURBINE

Après en avoir délibéré à la majorité par 62 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention le Conseil :

- 1/ **ADOPTÉ** le budget primitif 2021 du Budget annexe la Turbine ;
- 2/ **ARRETE** la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 965 011 € ;
- 3/ **ARRETE** la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 97 670 €.

10. BUDGET PRIMITIF (BP) 2021 - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

Après en avoir délibéré à la majorité par 59 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention le Conseil :

- 1/ **ADOPTÉ** le budget primitif 2021 pour le Budget annexe CHAUFFAGE URBAIN ;
- 2/ **ARRETE** la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 688 080 € ;
- 3/ **ARRETE** la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 500 000 €.

11. OBSERVATOIRE FISCAL - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL D'OISE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat portant sur la vérification sélective des locaux professionnels et l'échange de données d'urbanisme en vue de fiabiliser les bases fiscales, telle qu'annexée à la présente.

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention, tous actes et documents s'y rapportant et en assurer l'exécution.

12. EAUX USEES : TRANSFERT AU SIARP DES VOLETS "TRANSPORT ET TRAITEMENT" DES EAUX USEES - CONVENTION DE GESTION

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le principe du transfert au SIARP des volets transport et traitement des eaux usées de la compétence assainissement.

2/ DIT que le transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2022.

3/ APPROUVE la convention relative aux modalités techniques de gestion du service public de l'assainissement pendant la période préparatoire au transfert et aux modalités d'accompagnement du SIARP par la CACP sur une période transitoire à compter du transfert effectif.

4/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et ses actes subséquents.

13. ASSAINISSEMENT - TRANSFERT DES COMPÉTENCES COLLECTE DES EAUX USÉES ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNE DE MAURECOURT AU SIARP : RÉGULARISATION DU PROCÈS-VERBAL ENTRE LA COMMUNE DE MAURECOURT, LE SIARP ET LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de la Ville de Maurecourt au profit du SIARP dans le cadre du transfert au SIARP des volets collecte des eaux usées et assainissement non collectif de la Ville,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ce procès-verbal et tout document lié à la mise en œuvre de ce procès-verbal.

14. MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU SERVICE COMMUN DES SYSTEMES D'INFORMATION DANS L'ATTENTE DE L'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE BOISEMONT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition temporaire du Service Commun des Systèmes d'Information (SCSI) pour la commune de Boisemont,

15. MOBILITÉS - EXPLOITATION DU RÉSEAU DE BUS DE L'AGGLOMÉRATION : AVENANT DE PROLONGATION À LA CONVENTION PARTENARIALE IDFM/STIVO/CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE l'avenant de prolongation à la convention partenariale IDFM/STIVO/CACP pour l'exploitation du réseau de bus de l'agglomération,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à le signer,

3/ DIT que les crédits relatifs à la participation de la CACP au titre de cette convention sont prévus au budget 2021, chapitre 011, nature 611, opération 16GRE10227 RÉMUNÉRATION STIVO.

16.1 MOBILITÉS - STATIONNEMENT DES RÉSIDENTS DES ENSEMBLES IMMOBILIERS DE L'IMMOBILIÈRE DU MOULIN VERT ET CDC HABITAT SITUÉS SUR LA DALLE DU GRAND-CENTRE À CERGY

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

- **DECIDE** de délivrer prioritairement aux résidents (propriétaires ou locataires) qui en font la demande, des ensembles immobiliers situés sur la dalle du Grand-Centre à Cergy au 1 et 7 place aux Dames, 3, 9, 15 rue des Galeries, 1 passage des Petits Champs et 12 Grand Place appartenant actuellement à l'Immobilière du Moulin Vert, et au 1 rue du Marché Neuf et 3, 6, 9 Grand Place appartenant actuellement à CDC Habitat, un abonnement dans les parkings publics de Cergy Grand-Centre.

16.2 MOBILITÉS – CONVENTION POUR LE STATIONNEMENT DES RÉSIDENTS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU MOULIN VERT SITUÉ SUR LA DALLE DU GRAND-CENTRE À CERGY

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

1/ **APPROUVE** la convention établie avec l'Immobilière du Moulin Vert pour mettre en application le principe d'attribuer prioritairement aux résidents qui en font la demande de l'ensemble immobilier de Moulin Vert un abonnement dans un parking public de Cergy Grand -Centre,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la - dite convention et les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

17. ESPACES PUBLICS - AMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE JULES CÉSAR À OSNY : AUTORISATION DE PROGRAMME - FICHE FINANCIÈRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** le programme d'aménagement,

2/ **APPROUVE** sa fiche financière pour un coût opération de 1 805 000€ TTC

3/ **ADOpte** le plan de financement prévisionnel

4/ **AUTORISE** le président ou son représentant, à solliciter les subventions et à signer les documents en vue de l'obtention et du versement desdites subventions.

5/ **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au Budget primitif.

18. OFFICE DE TOURISME : BUDGET PRIMITIF - PLAN D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS 2021- SUBVENTION 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** le Plan d'orientations et d'actions 2021 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise porte du Vexin.

2/ **FIXE** le montant de la subvention annuelle versée par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise à 260 000 € pour l'année 2021.

3/ **AUTORISE** le versement de cette subvention à l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise porte du Vexin.

4/ **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise porte du Vexin.

5/ PREND ACTE de la Décision modificative N°1 du budget 2021 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise porte du Vexin.

6/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise opération 16TOU10216, chapitre 65, nature 65737.

Mesdames Monique LEFEBVRE, Anne-Marie BESNOUIN, Claire BEUGNOT et Marie MAZAUDIER ne prennent pas part au vote

19. SUBVENTIONS À L'EPIC SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIÉES DE CERGY-PONTOISE POUR L'EXERCICE 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ATTRIBUE une contribution de sujétions de service public de 600 700 euros en fonctionnement et une subvention de 21 000 euros en investissement dite d'équipement à l'EPIC SMAACP, pour 2021,

2/ AUTORISE le versement du solde de la contribution de sujétions de service public à l'EPIC SMAACP sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils existent,

3/DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021, à l'opération 16LAR10346, nature 65737 (fonctionnement) et 16CSA20650, nature 204171 (investissement).

Madame Sylvie COUCHOT ne prend pas part au vote.

20. CULTURE - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES - SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux associations et structures culturelles,

2/ AUTORISE le versement des soldes de subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils existent,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions relatives au versement des fonds de concours avec la ville de Cergy pour L'Observatoire et le Festival Cergy, Soit ! et la ville de Jouy-le-Moutier pour le Nautilus,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021, aux opérations suivantes :

16THE10014 / 65 313 6574 pour Points communs, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise

16THE10014 / 65 313 6574 pour le Théâtre de l'Usine

16CSA20391 / 204 313 20421 pour Points Communs et le Théâtre de l'Usine

16EFU10286 / 65 30 6574 pour Art Ensemble – école de cirque Recherche-Trouve

16FES10254 / 65 30 657341 pour le festival Cergy, Soit !

16LAR10282 / 65 30 657341 pour l'Observatoire

16LAR10282 / 65 30 657341 pour Le Nautilus

16FES10010 / 65 30 6574 pour Jazz au fil de l'Oise

16PRC10013 / 65 30 6574 pour La Ruche

16PRC10013 / 65 30 6574 pour le Combo 95

16PRC10013 / 65 30 6574 pour Dallas

16FES10007 / 65 30 6574 pour Piano Campus-AEuropAA

16FES10008 / 65 30 6574 pour le festival baroque de Pontoise/AOND.

21. SUBVENTIONS EN FAVEUR DES RELATIONS INTERNATIONALES - EXERCICE 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ ATTRIBUE** les subventions aux dites associations et partenaires au titre de l'année 2021,
- 2/ AUTORISE** le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,
- 3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes,
- 4/ AUTORISE** la perception des subventions versées à la CACP par les institutions dont la liste figure dans le tableau joint pour les montants indiqués au titre de l'année 2021,
- 5/ DIT QUE** les crédits nécessaires seront prévus sur les opérations « Coopération décentralisée et Etudes urbaines », Chapitre 65, Nature 6574.

22. SUBVENTIONS AUX CLUBS ET PROJETS SPORTIFS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention le Conseil :

- 1/ATTRIBUE** les subventions aux dites associations,
- 2/PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 16SCL10215,

23.1 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ACTEURS AGISSANT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- 1/ ATTRIBUE** les subventions aux dites associations,
- 2/ AUTORISE** le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils préexistent,
- 3/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes,
- 4/ AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec la Région Ile-de-France qui autorise la Communauté d'agglomération à attribuer des aides sur le fondement des régimes d'aides « Entrepreneuriat », « Soutien aux structures d'interface et d'appui à l'innovation » et « Prix » définis et mis en place par la Région.
- 5/ DIT QUE** les crédits nécessaires seront prévus sur :
 - L'opération 16INN10316 - Filières structurantes - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement aux associations SYSTEMATIC, COSMETIC VALLEY, MOV'EO, et RESEAU MESURE,
 - L'opération 16END10311 – Entrepreneuriat - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement aux associations RESEAU ENTREPRENDRE, ADIE et LES DETERMINES,
 - L'opération 16END10312 - Economie sociale et solidaire - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement à l'association OMNICITE,
 - L'opération 16END10315 - Animation du tissu économique - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement à la CCI pour le groupe Plato multisectoriel et le programme « Appli industrielle »,

- L'opération 16END10313 - GTEC – Chapitre 65 – Sous-chapitre 90 – Nature 6574 pour le versement aux associations : Club FACE Cergy-Pontoise CREATIVE pour l'action Bus de l'Initiative et Groupe SOS pour le programme TEAM,
- L'opération 16PRO10310 – Activités de prospection- Chapitre 65 – Sous chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO),
- Les opérations 16END10311 - Entrepreneuriat et 16END10312 - Economie sociale et solidaire - Chapitre 65 - Sous-chapitre 90 - Nature 6574 pour le versement à l'association INITIACTIVE 95 et 16END10315 - Animation du tissu économique.

23.2 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ACTEURS AGISSANT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux dites associations,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils préexistent.

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes,

5/ DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus sur :

- L'opération 16VIE10108 - Soutien à l'enseignement supérieur - Chapitre 65 – Sous chapitre 23 - Nature 6574 pour le versement à CY Cergy Paris Université pour le Fab Lab Labboite.

24. SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE - EXERCICE 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ATTRIBUE des subventions à l'association CIJ 95 et au lycée Kastler pour un montant total de 82 660 €.

2/ PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021 – opérations : 16 PSC 10113.

Madame Tatiana PRIEZ ne prend pas part au vote.

25. SUBVENTIONS AU TITRE DES SOLIDARITÉS URBAINES - ANNÉE 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux dites associations,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes, telles que ci-annexées, et tout document nécessaire à l'application de cette décision,

4/ CONFIRME la mise à disposition de locaux aux associations, telle que mentionnée dans le tableau

joint, ou **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de locaux afférentes,

5/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur les opérations 16CDV10180 « CONTRAT DE VILLE » et 16MJD10179 « MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT » nature 6574 du budget primitif et en investissement sur l'opération 16APD20437 nature 20421 et 20422.

26. SUBVENTION À L'ASSOCIATION AGIR POUR LA VALORISATION DE L'EMPLOI PAR LES COMPÉTENCES (AVEC)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € à l'association AVEC pour l'année 2021 ventilée comme suit :

- 100 000 € sur les actions de la plateforme RH,
- 100 000 € sur les actions de la Mission Locale.

2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 16CDV10180 « CONTRAT DE VILLE » nature 6574 du budget primitif 2021 et l'opération 16END10313 « GTEC » - ECO – 65.

Mesdames Keltoum ROCHDI et Céline ALVES-PINTO ne prennent pas part au vote

27. SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA SAUVEGARDE 95 POUR L'ACTIVITÉ "VÉLOSERVICES" - EXERCICE 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la convention avec l'association La Sauvegarde 95,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

3/ ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 45 000 € au titre de l'activité « Véloservices » pour l'année 2021.

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à : l'opération **16SDC10256** sur l'imputation **65 822 6574 TRAN** pour l'activité « Véloservices ».

28. SUBVENTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ATTRIBUE les subventions aux dites associations,

2/ AUTORISE le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes, telles que ci-annexées,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021

29.1 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PERSONNEL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/AUTORISE le versement d'une subvention au titre de l'exercice 2021 à l'association Agglo'Sports pour un montant de 5 500 €.

2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 - Chapitre n° 65 – sous fonction 020 – nature 6574.

29.2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PERSONNEL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le versement de la subvention au titre de l'exercice 2021 à l'Amicale du personnel pour un montant de 140 000 €.

2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 à l'opération 16INS10195 – « Participation subventions assoc » - Chapitre n° 65 – sous fonction 020 – nature 657.

30. SUBVENTION À ASSOCIATIONS AUDIOVISUELLES 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le versement de subvention au titre de l'exercice 2021 à RGB pour un montant de 14 000 euros.

2/ AUTORISE le Président ou son représentant, à signer les actes correspondants.

3/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

31. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL : FRAIS DE SCOLARITÉ - RÉGLEMENT TARIFAIRE 2021-2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE

- une minoration de 15% sur la nouvelle réinscription à la rentrée 2021 quelle(s) que soi(en)t la/les discipline(s) choisie(s),
- une minoration de 15% en fin d'année scolaire (inscription 2020-2021) pour les élèves ne souhaitant pas se réinscrire à la rentrée 2021, sur sollicitation expresse de l'élève ou de la famille avant le 15 juin 2021,
- une minoration de 50% aux membres du chœur adultes sur le deuxième appel à cotisation de l'année scolaire 2020-2021, sur sollicitation expresse avant le 15 juin 2021,
- la suppression du tarif forfaitaire « Location de salle » de 80 euros. Ce tarif est remplacé par la gratuité de l'occupation par les personnes extérieures au CRR des salles concernées sous réserve de leur disponibilité,
- le règlement tarifaire 2021-2022 et ses précisions, tel que ci-annexé,

2/ ADOPTE

- un nouveau tarif forfaitaire « Pratique chorale et orchestrale » de 80 euros,
- les grilles tarifaires 2021-2022,

3/ DIT QUE les recettes afférentes ont été inscrites au BP 2021 – recettes de fonctionnement – sur l'opération 16EFU10032, Sous rubrique 311 – Nature 7067.

Monsieur Benoit DUFOUR ne prend pas part au vote

32. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES USAGERS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **ADOPTE** le règlement intérieur à destination des usagers du Conservatoire à Rayonnement Régional,

33. EPIC - "SCÈNES MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIÉES (SMAACP) " DE CERGY-PONTOISE : PROPOSITION DÉSIGNATION DIRECTEUR

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **PREND ACTE** de la fin anticipée au 21 février 2021 de la mise à disposition de Madame MORAGUES sur les fonctions de Directrice de l'EPIC,

2/ **DESIGNE**, sur proposition du Président de la CACP, Madame Aurélie VANDEN BORN pour assurer les fonctions de Directrice de l'EPIC.

Madame Sylvie COUCHOT ne prend pas part au vote

34. FONCIER - CERGY - GRAND CENTRE- INDEMNISATION DU FONDS DE COMMERCE LE CAPRIZZIO

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** la résiliation anticipée contre indemnisation du bail commercial de la SARL Les 3F, propriétaire du fonds de commerce du restaurant Le Caprizzio, sis 1 mail des Cerclades à Cergy,

2/ **FIXE** l'indemnisation de ce bail au prix de 546 050 € (CINQ CENT QUARANTE SIX MILLE CINQUANTE EUROS), correspondant à la valeur estimée du fonds par les services du Domaines, (456 000 €) augmentée de 10%, à l'indemnité de emploi à laquelle la société pourrait prétendre en cas d'expropriation, estimée par les services du Domaines (44 450 €).

3/ **DIT** que cette résiliation se fera par la signature d'un protocole d'accord transactionnel signé des deux parties, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à le signer,

4/ **DIT** que cette dépense est inscrite au budget 2021, nature 2138, opération 16APD20030.

35. TIGA - CONVENTIONS DE REVERSEMENT ET DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LE CADRE DU PROJET ' CONSTRUIRE AU FUTUR, HABITER AU FUTUR ' ENTRE LA CACP ET L'ASSOCIATION ' CONSTRUIRE AU FUTUR, HABITER AU FUTUR '

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** la convention de reversement et ses annexes, pour l'action « Développement d'une plate-forme de modélisation 3D (BIM-CIM-TIM) du territoire de Cergy-Pontoise »,

2/ **APPROUVE** le calendrier de demande de versement proposé,

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les documents afin d'obtenir le versement de la subvention.

36. PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : PROLONGATION ET ABONDEMENT DU FONDS RÉSILIENCE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **AUTORISE** le versement d'une nouvelle participation au fonds d'un montant de 146 070€ à l'association InitiActive Ile-de-France sous la forme d'un apport associatif avec droit de reprise.

2/ **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention avec la région Ile-de-France autorisant la CACP à abonder le « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités ».

3/ **APPROUVE** les termes de l'avenant 2 à la convention de dotation du Fonds de Résilience Ile-de-France & collectivités avec InitiActive Ile-de-France.

4/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant à signer l'avenant à la convention de dotation du « Fonds de Résilience Ile-de-France & collectivités » avec l'association InitiActive Ile-de-France ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce soutien.

5/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant à signer l'avenant à la convention autorisant la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à abonder le Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités » avec la Région Ile-de-France ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce soutien.

6/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 de la CACP, chapitre 204.

37. PARTENARIAT UNIVERSITAIRE SUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE : CONVENTION TRIPARTITE AVEC LES UNIVERSITÉS DE PARIS ET CY CERGY PARIS UNIVERSITY

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la convention de partenariat tripartite entre l'Université de Paris, CY Cergy Paris University et la CACP en vue du soutien aux travaux de recherche sur la qualité de l'air sur le territoire.

2/**APPROUVE** la participation de la CACP d'un montant de 15 000 euros, pour l'acquisition du réseau de capteurs,

3/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cette convention,

4/ **PRECISE** que l'opération sera rattachée au budget général sur l'opération 16PCO20367 pour 10 000 euros et sur l'opération 16DED10250 pour 5 000 euros.

38. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - APPROBATION DU DISPOSITIF COMMUN DE VALORISATION FINANCIÈRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE ET DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LES COMMUNES.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** la convention-cadre de groupement habilitant la CACP dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie, selon le projet annexé,

2/ **AUTORISE** la signature, par le Président ou son représentant, de la convention avec chaque commune souhaitant intégrer le dispositif.

39. ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA MOBILITÉ DURABLE - ACQUISITION ET ATTRIBUTION DE LOTS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/**APPROUVE** le principe de l'acquisition et l'attribution de lots dans le cadre des actions de sensibilisation à la mobilité durable organisées par la CACP ou par ses partenaires territoriaux pour la durée du mandat dans la limite des enveloppes budgétaires dédiées au budget de la Direction Mobilité

2/ **DIT** que les dépenses annuelles seront imputées au chapitre 67 nature 6714 "bourses et prix" sous réserve de l'inscription des crédits au budget principal.

40. RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES DÉCHETS ET EAU

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **DECIDE DE CREER** les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Assistante administrative et financière

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

Assistante de direction DGA

Cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs

1 poste à temps complet

Chef de projet programmation et opérations de construction

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Chef de régie propreté urbaine

Cadres d'emplois des techniciens et des agents de maîtrise

1 poste à temps complet

Coordinateur technique et évènementiel

Cadres d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise et des adjoints techniques

1 poste à temps complet

Community Manager

Cadres d'emplois des attachés, des rédacteurs, des ingénieurs et des techniciens

1 poste à temps complet

Content Manager

Cadres d'emplois des attachés, des rédacteurs, des ingénieurs et des techniciens

1 poste à temps complet

Directeur de la transition énergétique

Cadres d'emplois des ingénieurs en chef et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Directrice de l'EPIC SMAACP et de l'équipement du FORUM

Cadres d'emplois des attachés, des ingénieurs et des rédacteurs

1 poste à temps complet

Responsable de contrôle de gestion sociale et prospectives RH

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Secrétaire des études

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

2/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Chef de projet analyses et Etudes RH

Cadres d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Cheffe de projet développement

Cadres d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Directrice du FORUM

Cadres d'emplois des rédacteurs et des animateurs

1 poste à temps complet

Directrice Ecologie Urbaine

Cadres d'emplois des ingénieurs en chef et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Gestionnaire vie scolaire – action culturelle

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

Responsable adjoint de secteur – volet propreté

Cadres d'emplois des techniciens et des agents de maîtrise

1 poste à temps complet

Responsable du service Energie, éclairage public et chauffage urbain

Cadres d'emplois des ingénieurs en chef et des ingénieurs

1 poste à temps complet

3/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets :

Agent d'exploitation déchets

Cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques

1 poste à temps complet

Attachée de direction

Cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs

1 poste à temps complet

Cheffe de projet

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Directrice gestion des déchets et propreté urbaine

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Responsable de secteur exploitation déchets

Cadres d'emplois des techniciens et des agents de maîtrise

1 poste à temps complet

Responsable de service déchets et propreté urbaine

Cadres d'emplois des attachés, des ingénieurs, des rédacteurs et des techniciens

1 poste à temps complet

Responsable de service prévention et mobilisation du territoire

Cadres d'emplois des attachés, des ingénieurs, des rédacteurs et des techniciens

1 poste à temps complet

4/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Chargé(e) de mission Relations aux Communes et Communication

Cadres d'emplois des rédacteurs, des techniciens et des animateurs

1 poste à temps complet

Gestionnaire administratif(ve) et financier(ère)

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

Responsable adjoint de secteur – volet déchets

Cadres d'emplois des techniciens et des agents de maîtrise

1 poste à temps complet

Responsable de secteur Relations aux usagers et aux communes

Cadres d'emplois des attachés, des ingénieurs et des rédacteurs

1 poste à temps complet

Responsable du secteur déchets et propreté

Cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens

1 poste à temps complet

Responsable du service gestion des déchets et propreté

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

5/ DECIDE DE MODIFIER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Adjoint au Chef d'équipe Régie Propreté

Est remplacé par **Adjoint au Chef de Régie propreté urbaine**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Assistant(e) administratif(ve) et financier(ère)

Est remplacé par **Assistante de direction**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Chargé de GPEEC et projets transversaux

Est remplacé par **Chargée de GPEEC et d'appui administratif**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Chargé(e) de mission

Est remplacé par **Cheffe de projet**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Chargé de mission optimisation des achats

Est remplacé par **Acheteur**

Ajout du cadre d'emplois des rédacteurs

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Chef de Projet Programmation et Opérations de Construction

Ajout du cadre d'emplois des attachés au 4 postes déjà créés

Directrice de la mobilité et du stationnement

Est remplacé par **Directeur de la mobilité**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Professeur d'enseignement artistique Piano, Piano Forte

Est remplacé par **Professeure d'enseignement artistique Piano**

Temps non complet – 7h30 hebdomadaires

Les activités du poste restent inchangées

Responsable du service enseignement supérieur, entrepreneuriat et innovation

Est remplacé par **Responsable du service enseignement supérieur, innovation**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Ajout du cadre d'emplois des attachés aux postes suivants :

- **Chargé(e) de mission Gestion et coordination de l'Événementiel sur le Domaine Public**
- **Chef de Projet Opérations de Construction**
- **Régisseur d'équipement et du matériel technique et logistique**
- **Responsable du Secteur Aménagement de Voirie**
- **Responsable du secteur Eclairage Public**
- **Responsable du Secteur Signalisation - Gestion Trafic**
- **Responsable du Secteur Transition Numérique**
- **Responsable du Service Domaine routier**
- **Responsable du Service Foncier**
- **Responsable du service Maintenance Préventive et Travaux des Bâtiments**
- **Responsable du Service Patrimoine Végétal**
- **Chargé d'Opérations Bâtiments**
- **Dessinateur projeteur chargé de maîtrise d'œuvre voirie**
- **Référente Studio**
- **Régisseur général**
- **Responsable du Secteur Exploitation Voirie et Ouvrages d'Art**
- **Responsable du Secteur Régie Espaces Verts**

6/ DECIDE DE MODIFIER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets :

Responsable du secteur Exploitations

Ajout du cadre d'emplois des attachés au 4 postes déjà créés

7/ DECIDE DE MODIFIER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe eau :

Chef de projet Cycle de l'Eau - référente aménagement

Est remplacé par **Chef de projet Cycle de l'Eau**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

8/ PRECISE QUE les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

9/ AUTORISE, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

10/ PRECISE QUE les dispositions autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

11/ PRECISE QUE le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

12/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

13/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

41. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN D'UN ORGANISME EXTÉRIEUR : CY TECH (GRANDE ÉCOLE DE SCIENCES, D'INGÉNIERIE, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination.

2/ DESIGNE comme représentant de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au sein du Conseil de CY TECH :

- ✓ Monsieur Thibault HUMBERT, titulaire,
- ✓ Madame Sylvie COUCHOT, suppléante.

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DU BUREAU, DES COMMISSIONS, ET LES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil est informé des travaux du Bureau et des Commissions, ainsi que des attributions exercées par le Président et le Bureau par délégation de l'organe délibérant du 26 janvier au 24 mars 2021.

La séance est levée à 22H30

Fait à Cergy, le 3 avril 2021

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le **07 AVR. 2021**

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 04-2021 mis à disposition du public le **12 AVR. 2021**